Imagerie médicale : évaluation de l'encadrement de son usage dans le cadre de la LAMal.

Chiffres clefs :
2,1 mia de francs en 2023. L'imagerie médicale représente un 6ème du volume des prestations ambulatoire de la LAMal. De plus, on constateune hausse des coûts de plus de 5 % en moyenne ces dernières années.

Malgré son poids financier, le recourt à l'imagerie médicale est peu régulé et il est laissé à l'appréciation des médecins. Des inadéquations tarifaires ont conduit au développement d'une offre abondante et luxueuse qui permet aux patients d'être examinés sans délai et à proximité de leur domicile.

La Suisse est le pays offrant aujourd'hui la densité d'appareils la plus élevée en Europe.

Contstats
Les assureurs n'effectuent que rarement des contrôles et peuvent avoir objectivement aujourd'hui des difficultés à le faire. L'usage médicalement conforme de l'imagerie médicale lourde (IRM et CT) n'est ainsi que ponctuellement vérifié alors que celui des ultrasons ne l'est jamais. Le CDF recommande à l'OFSP d'œuvrer avec les partenaires tarifaires à renforcer autant que possible les contrôles.

Le rapport démontre que les cantons qui ont tenté de plafonner le nombre de gros appareils d'imagerie n'ont pas réussi à modérer leur recours. Au contraire, dans ces cantons, la fréquence reste la plus élevée et augmente le plus rapidement par rapport aux autres cantons.

Le dossier électronique (DEP) du patient permettra d'éviter des doublons et de refaire des images médicales déjà existants. Il doit cependant être mis en œuvre. Le CDF recommande à l'OFSP de garantir que les images et rapports de radiologie soient intégrés au DEP.